

## PUBLICATION

obeler  
fenneng:beetebuerg:  
hunchereng  
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés et au règlement grand-ducal du 16 juillet 1999 déterminant la liste de classement de ces établissements, Madame la Ministre de l'environnement (arrêté N° 3/18/0052 du 1<sup>er</sup> juin 2018) a délivré l'autorisation à GUARDIAN LUXGUARD II S.A. pour l'exploitation d'un transformateur et 3 groupes électrogènes a Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

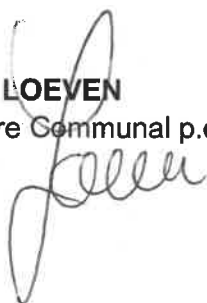
Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit.

**Affichage: du 6 juin 2018 au 16 juillet 2018**

Bettembourg, le 5 juin 2018

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

**Jessica LOEVEN**  
Secrétaire Communal p.d.



**Laurent ZEIMET**  
Bourgmestre

